

OUVRIER MACON PAVEUR DE VOIRIE (F/H)

Synthèse de l'offre

Employeur : VILLE DE QUIMPER
44 place saint corentin
29000Quimper cedex

Se rendre sur le site de la ville de quimper (www.quimper.bzh) pour saisir en ligne votre candidature à cette offre (un ar vous sera transmis automatiquement) : joindre lettre de motivation + cv + copie des diplômes + dernier arrêté de situation administrative. vous pouvez également faire acte de candidature par courrier à l'attention de : monsieur le maire - drh / recrutement - hôtel de ville - 44 place saint corentin - cs 26004 - 29107 quimper cedex

Grade : Adjoint technique principal de 1ère classe

Référence : O02920025441

Date de dépôt de l'offre : 22/05/2020

Type d'emploi : Emploi permanent

Temps de travail : Complet

Durée : 35h00

Nombre de postes : 1

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Date limite de candidature : 15/06/2020

Service d'affectation : EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC/ECLAIRAGE PUBLIC/GESTION DES QUARTIERS

Lieu de travail :

Lieu de travail : 44 place saint corentin
29000 Quimper cedex

Détails de l'offre

Grade(s) : Adjoint technique principal de 1ère classe
Adjoint technique principal de 2ème classe
Adjoint technique territorial

Famille de métier : Infrastructures

Métier(s) : Agente / Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers

Descriptif de l'emploi :
Entretien du domaine public routier sur un secteur géographique. Motif de recrutement : mutation vers autre collectivité

Profil demandé :

Savoirs souhaités :

Maîtriser les techniques de voirie dans les domaines d'activité concernés

Maîtriser la réglementation de la signalisation des chantiers et de la sécurité routière

Savoir faire appréciés :

Assurer la sécurité des chantiers, du personnel et de la voie publique

Être capable de travailler en autonomie et de transmettre des informations

S'adapter aux différentes activités du service

Être capable de manipuler, de porter et de déplacer des charges supérieures à 20 Kg

Être capable de concevoir et de s'adapter sur le terrain

Savoir être :

Capacités à travailler en équipe variable et à s'organiser

Disponibilité

Aptitudes à communiquer avec les usagers

Mission :

- Assurer la pose de pavés et de dalles

- Assurer l'entretien de mobilier urbain

- Assurer le terrassement

- Assurer des travaux divers de voirie

- Assurer la mise en oeuvre des règles de sécurité sur le domaine public routier (signalisation, ...)

- Utiliser le matériel et l'outillage de voirie (tronçonneuses, ...)

- Assurer le port et la manutention de panneaux de signalisation, barrières métalliques, bordures, caniveaux, dalles, pavés, mobilier urbain, matériaux divers de voirie et manipulation de tampons

- Assurer l'entretien de premier niveau des engins avant, pendant et après utilisation

- Participer aux propositions d'achat des nouveaux produits et matériels

- Informer le responsable hiérarchique de tout désordre rencontré sur le domaine public

CONTRAINTES

Travail en extérieur sous circulation

Port de charges et manutentions, montées et descentes fréquentes de véhicules

Programmation des congés en fonction des contraintes du service

Possibilités d'interventions en dehors des heures de service

Contact et informations complémentaires :

Se rendre sur le site de la ville de Quimper (www.quimper.bzh) pour saisir en ligne votre candidature à cette offre (un AR vous sera transmis automatiquement) : joindre lettre de motivation + CV + copie des diplômes + dernier arrêté de situation administrative. Vous pouvez également faire acte de candidature par courrier à l'attention de Monsieur le Maire - DRH / Recrutement - Hôtel de Ville 44 place saint Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Téléphone collectivité :

02 98 98 89 89

Lien de publication :

<http://www.quimper.bzh/285-recrutement.htm>

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.